

REGLEMENT FORUM DES ASSOCIATIONS

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026

De 10h à 16h



I. GENERALITES

- Le Forum des Associations est un évènement entièrement organisé par la ville du Pradet. Il aura lieu **le dimanche 6 septembre 2026 de 10h à 16h** dans le Parc Cravéro, côté bassin.
- Cet évènement est **strictement réservé aux associations dont le siège social est immatriculé au Pradet**. Les associations dont le siège social est hors commune mais qui sont jumelées avec la ville seront également acceptées.
- Les inscriptions sont ouvertes du **vendredi 22 mai au vendredi 3 juillet 2026**.
- Compte-tenu du grand nombre de demandes et des places limitées, votre inscription ne vaut pas acceptation. Un e-mail de confirmation vous sera envoyé pour validation de votre participation.
- Veuillez-vous inscrire **uniquement** si vous êtes en mesure d'assurer la présence au stand. Les annulations de dernière minute privent d'autres personnes de la possibilité de s'inscrire lorsque le nombre de places disponibles est atteint.

II. LES STANDS

1 - Informations concernant le montage de votre stand :

- Les stands sont tous équipés d'un barnum, d'une table et de deux chaises, ainsi qu'une grille d'exposition au fond de votre stand vous permettant d'accrocher vos photos et vos documents de présentation. Pour tout matériel supplémentaire, ou demande particulière, en faire la demande sur votre fiche d'inscription.
- Les associations ayant du gros matériel à transporter (kayaks, etc...) sont priées de venir la veille, le samedi **de 14h00 à 17h00** afin de les entreposer dans le parc Cravéro, le gardiennage du Parc étant assuré du samedi après-midi au dimanche.
- Pour les autres associations, l'installation de votre stand se fera le jour même **à partir de 8h00**.
- Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, l'accès au parc avec votre véhicule sera **permis uniquement pour décharger entre 8h et 9h30**. **Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera admis dans la zone pour des raisons évidentes de sécurité.**
- La ville du Pradet met à disposition des associations qui en font la demande sur leur fiche d'inscription un branchement électrique. Veuillez-vous munir d'un touret, une rallonge et une multiprise pour pouvoir vous brancher. Aucun matériel électrique ne pourra être mis à la disposition le jour J. Le branchement fourni sera uniquement pour un usage limité, à savoir : ordinateur, chargeur téléphone... Aucun appareil « de chauffe » ne pourra être branché sur l'alimentation.
- Les bénévoles devront assurer la permanence d'accueil sur leur stand en tout temps, selon les horaires d'ouverture du public. Ils sont responsables de tout matériel laissé sur leur stand. La

ville du Pradet décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel durant la manifestation.

- Les associations et leurs bénévoles présents doivent être impérativement couverts par une assurance en responsabilité civile garantissant tout dommage envers le matériel ou tiers durant l'évènement.
- **Tous les stands doivent être prêts pour l'ouverture du forum le dimanche à 10h00.**

2 - Le démontage :

- Le démontage de vos stands devra être effectif à la fin de la manifestation soit à **16h00**. Aucun véhicule ne pourra accéder au parc avant.
- Les associations s'engagent à restituer le matériel municipal dans l'état dans lequel elles l'ont trouvé.

3 - Informations concernant les repas :

- Le COFP proposera un stand buvette et restauration pour le déjeuner, vous pouvez vous y rendre à votre convenance durant toute la durée de l'évènement (la municipalité n'enregistre pas de réservation de repas).
- Des tables de restauration seront positionnées sur l'espace repas afin de permettre au public ou aux bénévoles de se restaurer. Il est néanmoins tout à fait autorisé de déjeuner sur votre stand.

III. LES ANIMATIONS

1. Les animations sur scène :

- Si vous souhaitez proposer une animation sur scène, merci de bien vouloir l'indiquer sur votre fiche d'inscription avec l'heure souhaitée, entre 11h30 et 15h30 dernier passage.
- Les animations proposées doivent durer environ 10 à 15 minutes de façon à contenter toutes les associations désireuses de participer. Vous pouvez proposer un ou plusieurs passages, nous prendrons en compte dans la mesure du possible l'ensemble de vos souhaits. Les passages sont limités à deux par association et pour la même discipline.
- Si vous avez besoin de matériel en particulier, veuillez l'indiquer de façon très précise (nombre de barrières exactes souhaitées, nombre exact de tatamis...) sur votre fiche d'inscription.

2. Les animations au théâtre de verdure :

- Les animations sur la pelouse dans le théâtre de verdure doivent être mentionnées sur votre fiche d'inscription.
- Le roulement des animations dans le théâtre de verdure est sous la responsabilité des associations s'étant inscrites pour l'utiliser. Elles peuvent s'y dérouler toute la journée.
- Aucune association ne pourra bénéficier de cet espace le jour du forum **sans déclaration au préalable** sur la fiche d'inscription.

3. La vente :

- Vous pouvez proposer la vente des tickets de tombola, d'objets divers (..) uniquement si les bénéfices des ventes sont destinés à votre association ou au bénéfice d'une autre association.

4. Remarques :

- Le jour du forum si vous souhaitez être présenté par l'animateur de la journée, merci de prévoir un document avec les éléments que vous souhaitez communiquer (Heure du tirage de votre tombola, vente de tickets, inscription pour initiation, animation sur stand, etc..).
- Aucune vente de boisson et/ou de nourriture n'est autorisée sur les stands.

IV. LES INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont à retourner au **plus tard le vendredi 3 juillet 2026.**

Tous les dossiers doivent comprendre :

1. **La fiche d'inscription dûment complétée**
2. **Le règlement signé de la manifestation (dernière page)**
3. **La copie de votre attestation d'assurance 2026**
4. ***Pour une première demande d'emplacement : le récépissé de déclaration à la préfecture.***

Modalité de dépôt des dossiers :

- Par email à l'adresse suivante : evenementiel@le-pradet.fr
- En main propre au **Service Evènementiel**, au 1^{er} étage de l'hôtel de ville
- Par courrier à l'attention du Service Evènementiel : Hôtel de ville – parc Cravero – 83220 Le Pradet

Attention : Aucune fiche ne pourra être déposée directement à l'Accueil de la Mairie.

Implantation de la manifestation :

- Le plan de la manifestation ainsi que la programmation de la journée vous seront communiqués par e-mail quelques jours avant l'évènement (à l'adresse indiquée sur vos fiches d'inscription), ils seront également disponibles en mairie.
- Pour toutes questions concernant cette manifestation, vous pouvez joindre le Service Evènementiel au : 04.94.08.69.72

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter :

Date :

Signature :

